



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA

Rapport n° CP/2012/952

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

L'opérateur de formation Retravailler 67 propose de travailler sur l'employabilité de femmes éloignées du marché du travail, dont une majorité au RSA, et propose de déployer un projet d'accompagnement à l'emploi sur 2012-2013.

Les femmes seules au RSA représentent une problématique majeure pour le Conseil Général, ciblée dans le Programme Départemental de l'Insertion 2010-2013. Entrées dans le dispositif RSA par le biais de l'allocation parent isolé en 2009, ces femmes n'ont pour bon nombre d'entre elles, jamais travaillé et ne s'orientent pas naturellement vers un projet professionnel. Une mobilisation spécifique est donc nécessaire pour éviter un maintien durable dans le dispositif RSA.

1) Favoriser le retour à l'emploi des femmes au RSA

L'action proposée par Retravailler 67 a déjà été conduite avec succès sur des quartiers difficiles de Strasbourg (Hautepierre, Meinau, Cronembourg) avec l'appui de la Ville de Strasbourg et poursuit les objectifs suivants :

- Former des groupes de femmes sur différents territoires en s'appuyant sur le partenariat local (dispositif RSA notamment) ;
- Définir un projet d'accès à l'emploi à court et moyen terme dans des ateliers théoriques intégrant la problématique de la garde d'enfants (une centaine d'heures en centre de formation) et valider ces projets d'accès à l'emploi par des périodes d'immersion en entreprises (une centaine d'heures en entreprise) ;
- Acquérir les techniques de recherche d'emploi ;
- Engager des démarches actives de recherche d'emploi ou d'inscription dans une action de formation professionnalisante ou qualifiante.

D'ores et déjà conduite par Retravailler 67 sur quelques quartiers strasbourgeois, cette action a obtenu des résultats positifs. 112 femmes ont à ce jour bénéficié de ce coaching, dont la plupart, sans expérience professionnelle et âgées entre 25 et 44 ans, présentaient des problématiques de garde d'enfants. 62% d'entre elles étaient au RSA. Au final, 63% ont connu une sortie positive à l'issue de l'opération (**32% embauchées sur un contrat**, 14% sur un emploi devant démarrer dans les trois mois, 15% entrées dans une formation qualifiante et 2% ayant formalisé un projet de création d'entreprise), un résultat très positif au regard des profils à l'entrée.

2) Un projet partenarial à l'échelle du bassin d'emploi de Strasbourg

Sur les 2 500 bénéficiaires du RSA socle majoré (la plupart étant des femmes), près de 1 700, soit 68% habitent le bassin d'emploi de Strasbourg. Le porteur de projet, Retravailler 67, propose de constituer et d'accompagner de façon renforcée 4 groupes de 15 femmes sur

2012-2013 (avec un objectif de 100% de solutions emploi ou formation pour les personnes) sur les territoires suivants :

- UTAMS Cus Nord : fin 2012-début 2013
- Cité Spach-Quartier des XV à Strasbourg : 1er semestre 2013
- Meinau-Neuhof à Strasbourg : 1er semestre 2013
- UTAMS Cus Sud : 2e semestre 2013.

Les UTAMS et le service Insertion de la Ville de Strasbourg pourront ainsi mobiliser un outil complémentaire via cet accompagnement renforcé et accélérer la sortie vers l'emploi pour des groupes de bénéficiaires du RSA identifiés. Cette opération se déploiera en étroite articulation avec le droit commun de la politique d'insertion du Conseil Général : appui sur les contrats d'engagement au titre du RSA, suivi du référent de parcours, mobilisation de l'APRE etc.

La CUS (au titre du bassin d'emploi), le Conseil Général (au titre de l'insertion), l'Etat (au titre de l'emploi) et l'Union Européenne (via le FSE) sont sollicités pour intervenir financièrement et permettre la concrétisation de ce projet, dont le budget global s'établit à 72 000€, dans les proportions suivantes :

- Conseil Général : 6 000€
- Etat (Directe, ACSE, DDCS) : 24 000€
- Cus : 15 000€
- FSE : 27 000€

Un suivi collégial du projet et de son bilan sera organisé courant 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30758	017-6574-561	735 000,00 €	64 203,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association Retravailler 67 une subvention à 6 000 €, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention correspondante.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL